



## Bulletin d'inscription

**NOM**

**Prénom**

**Adresse :**

.....  
.....  
.....

**Téléphone** (fixe ou mobile) : .....

**E.mail :** .....

**Stage choisi :**

Intitulé : .....

Date : .....

Nombre de places réservées.....

Prix total<sup>1</sup> : .....

**Commentaire éventuel :**

.....  
.....  
.....  
.....

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation (ci-dessous)

à....., le .....

Signature

---

<sup>1</sup> Règlement des arrhes par chèque à l'ordre de Denis Pépin



# Conditions générales d'inscription

## Tarifs du stage

La journée : 70 € par personne.

**Arrhes** : Un chèque d'arrhes de 30 € par personne est demandé pour la réservation de l'inscription aux stages de jardinage biologique.

## Conditions d'inscription

Votre inscription sera prise en compte :

- soit dès la réception de la demande de réservation en ligne, par internet,
- soit dès la réception du bulletin d'inscription ci-dessous envoyé par la poste.

Dans un cas comme dans l'autre, elle sera validée dès la réception d'un chèque d'arrhes à l'ordre de Denis Pépin. Seules les inscriptions confirmées par l'envoi d'un chèque d'arrhes seront prises en compte.

Lors de votre demande de réservation en ligne par internet, vous recevrez immédiatement un mail d'accusé de réception de votre demande de réservation puis, à réception des arrhes, un autre mail de confirmation de votre réservation (inscription).

Dans le cas où nous n'aurions pas reçu votre chèque d'arrhes 21 jours avant le début du stage, votre demande de réservation sera annulée.

## Annulation

Si vous annulez votre inscription plus de 21 jours avant le début du stage, le chèque d'arrhes vous sera renvoyé. Si l'annulation a lieu moins de 21 jours avant le début du stage, il ne vous sera pas renvoyé.

De son côté, **le jardin des Pépins** se réserve la possibilité d'annuler le stage de jardinage, sans donner droit à une indemnisation compensatrice, en cas d'un nombre d'inscrits insuffisants ou en cas de force majeure. Dans ce cas, le chèque d'arrhes vous sera renvoyé.

## Infos pratiques

Nous ne prenons pas en charge le repas et l'hébergement.

Toutefois, il est possible de manger sur place dans la salle de stage ou dehors près du jardin. Prévoir un pique-nique froid ou un plat à réchauffer (micro-ondes et four classique sur place). Des boissons chaudes sont offertes le matin et le midi.

Si besoin, vous pourrez loger dans l'un des hôtels situés à proximité, à Cesson-Sévigné ou à Rennes. Consultez la liste des hébergements proches du jardin des pépins.